

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 142

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET
RECHERCHE AGRICOLES



PROGRAMME 142
Enseignement supérieur et recherche agricoles

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Valérie BADUEL

Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

Précisions sur le changement de responsable du programme

Valérie BADUEL a été nommée directrice générale de l'enseignement et de la recherche le 4 janvier 2021.

Le programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles » regroupe, d'une part, les moyens destinés à assurer la formation d'ingénieurs, de paysagistes, des vétérinaires, de cadres spécialisés, ainsi que celle d'enseignants et de chercheurs, et, d'autre part, les moyens visant à soutenir la cohérence et la valorisation de la recherche, le développement d'outils et le transfert de connaissances et de technologies dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural. La conduite du programme s'articule autour de trois grands axes stratégiques : la qualité des formations, la valorisation de la recherche et l'efficacité de l'organisation des écoles.

L'enseignement supérieur agricole est au service des enjeux de société dans les domaines du développement durable, de l'agronomie, de l'alimentation, de l'environnement, du paysage, de la médecine vétérinaire, de la santé publique vétérinaire et de l'aménagement du territoire. Il est constitué en 2020 d'un réseau de dix-sept établissements (onze établissements publics et six établissements privés sous contrat avec l'État) qui assurent, dans le cadre des cursus de référence, des formations d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes et qui proposent également d'une offre de formation en licences, masters et doctorats. L'institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM), un des quatre instituts du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes, contribue également à cet enseignement.

L'offre de formation de l'enseignement supérieur agricole, diversifiée et de haut niveau, est adossée à une activité de recherche de qualité, menée par les enseignants-chercheurs au sein d'unités de recherche dont beaucoup sont des unités mixtes de recherche (UMR) avec des organismes de recherche et les universités. Le ministère appuie la mise en place d'unités mixtes technologiques ou de réseaux mixtes technologiques (RMT), qui favorisent les partenariats entre l'enseignement technique, la recherche, l'enseignement supérieur et les professionnels.

L'enseignement supérieur agricole a opéré une augmentation de 4 % de ses effectifs à la rentrée 2021, avec plus de 18 000 étudiants dont 15 912 en cursus de référence et plus de 60 % dans les établissements publics. L'objectif de 16 000 étudiants dans les cursus de référence pour l'année universitaire 2024-2025 est donc déjà presque atteint dès cette année. Concernant les écoles nationales vétérinaires (ENV), les effectifs étudiants ont augmenté de 35% ces huit dernières années. Malgré cette augmentation, les 640 vétérinaires formés par an dans les ENV, les besoins croissants du marché du travail vétérinaire, en pleine expansion, dépassant largement le millier de vétérinaires par an, ne sont pas totalement couverts par la formation offerte par les ENV, dont la capacité est contrainte par les exigences en matière de ratios d'encadrement requises pour l'accréditation européenne. C'est pourquoi le gouvernement poursuit le renforcement de l'enseignement vétérinaire en 2022.

La priorité est donnée à la réussite des élèves et étudiants, à leur insertion professionnelle, à la promotion sociale, ainsi qu'à l'appui à l'enseignement technique agricole, notamment par la formation initiale et continue de ses personnels et par le transfert des résultats de la recherche. Le recrutement post-bac des ENV a atteint ses objectifs en matière de diversification sociale (40% de boursiers sur critères sociaux) et géographiques (le recrutement n'est plus focalisé sur les grandes métropoles).

L'année 2021 a été marquée par le contexte de crise sanitaire liée à la crise sanitaire de la Covid-19 qui a conduit l'ensemble des établissements à s'adapter pour assurer la continuité pédagogique des enseignements. Le programme 142 a soutenu les établissements dans cette période difficile en participant au financement de la mise à niveau en

urgence d'outils numériques. Afin de soutenir les étudiants impactés par la crise sanitaire, une indemnité inflation de 100 € a par ailleurs été versée à l'ensemble des boursiers, automatiquement et sans démarche de leur part.

Malgré le contexte de crise sanitaire, la coopération européenne et internationale demeure une priorité. Le programme d'aide à la mobilité internationale pour les étudiants de l'enseignement supérieur agricole a continué à soutenir la mobilité, particulièrement dans sa dimension professionnalisante. Par ailleurs, les dispositifs spécifiques Brafagri et Arfagri, programmes de coopération bilatérale entre la France et respectivement, le Brésil et l'Argentine, contribuent au maintien de relations de coopération durables entre les établissements supérieurs concernés. La poursuite en 2021 des échanges en distanciel dans le cadre de ces programmes, qui s'effectuent surtout avec des pays européens (près de 60%), et plus largement dans celui des actions inter-établissements au titre de la coopération européenne et internationale, permettra de relancer la dynamique de mobilité des personnels et étudiants lorsque les contraintes liées au contexte sanitaire seront levées.

La crise sanitaire actuelle rend d'autant plus prégnants les enjeux de transformation et de résilience des systèmes agricoles et alimentaires. Les enjeux mondiaux de sécurité alimentaire et d'approvisionnement en eau, le réchauffement climatique et les exigences sanitaires et environnementales croissantes rendent nécessaires l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires et le soutien au développement durable des territoires ruraux. L'ensemble du réseau des établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de développement agricoles est mobilisé pour contribuer à la mise en œuvre du projet agroécologique pour la France. Il s'agit notamment de développer un nouveau modèle agricole performant sur les plans économique, sanitaire, écologique et social, tout en continuant d'assurer et de renforcer les missions d'innovation et de transfert des établissements publics de l'enseignement technique agricole.

L'INRAE et les instituts techniques agricoles et agro-industriels, sous la coordination de l'association de coordination technique agricole (ACTA) et de l'association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA), se sont mobilisés tout au long de l'année 2021 avec leurs partenaires afin de proposer de manière réactive des innovations pour adapter l'activité des filières agricoles et agro-industrielles au contexte de crise sanitaire et travailler sur leur résilience.

Enfin, la modernisation du pilotage des établissements d'enseignement supérieur par le développement du contrôle interne et de la comptabilité analytique, et par la contractualisation d'objectifs et de performance, est maintenant assurée. Il en résulte une connaissance plus précise des coûts et, le cas échéant, une tarification plus juste des activités.

L'ensemble de ces efforts se traduit, encore une fois en 2021, par des indicateurs globalement satisfaisants avec, notamment un taux d'insertion des diplômés qui se maintient à un excellent niveau, et des coûts unitaires de formation (pour le cursus de référence) conformes à la cible.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international

INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion des diplômés

OBJECTIF 2 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR 2.1 : Coût unitaire de formation par étudiant pour l'Etat (cursus de référence)

OBJECTIF 3 : Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'opérations collectives portées par INRAE mobilisant une expertise scientifique en appui aux politiques publiques par an

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Bilan stratégique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international

INDICATEUR

1.1 – Taux d'insertion des diplômés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'insertion des diplômés dans les 24 mois suivant l'obtention du diplôme	%	95,7	95,3	90	94	94	92
Taux d'insertion des hommes diplômés dans les 24 mois suivant l'obtention du diplôme	%	95,8	95,1	90	94	95	92
Taux d'insertion des femmes diplômées dans les 24 mois suivant l'obtention du diplôme	%	95,7	95,5	90	94	93	92
Taux d'insertion des diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme	%	93,3	92,2	85	92	93	88
Taux d'insertion des hommes diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme	%	94	93	85	92	93	88
Taux d'insertion des femmes diplômées dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme	%	92,9	91,8	85	92	92	88

Commentaires techniques

Source des données : enquête annuelle adaptée de l'enquête « Conférence des Grandes Écoles », effectuée au sein des écoles de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les diplômés sont interrogés 12 et 24 mois après leur sortie.

Mode de calcul :

- numérateur : nombre de diplômés en activité professionnelle (y compris en volontariat) au moment de l'enquête ;
 - dénominateur : population totale des diplômés de la même année qui sont en emploi ou en recherche d'emploi.
- Les diplômés élèves-fonctionnaires sont exclus du calcul.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2021, le taux d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage s'élève à 93% un an après l'obtention de leur diplôme et à 94% deux ans après cette obtention.

L'impact de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle des diplômés est moins fort que pressenti. En effet, la crise a peu impacté l'insertion professionnelle des jeunes diplômés qui s'insèrent dans des métiers restés très actifs durant cette période, y compris le paysage car les entreprises ont été beaucoup sollicitées pour l'entretien et l'aménagement des parcs et jardins. Toutefois, les conditions d'emploi des diplômés sortis de l'école l'année précédant la crise sanitaire Covid-19 sont un peu moins favorables que celles qu'a connues la promotion précédente. Ainsi, les taux d'insertion des diplômés sont en très léger recul mais demeurent à des niveaux élevés, reflétant ainsi l'attractivité des diplômés délivrés.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Objectifs et indicateurs de performance

Outre la qualité reconnue des formations, de tels résultats s'expliquent par la politique développée par les écoles, consistant à donner une place importante aux stages en entreprises et à l'organisation de sessions de préparation à l'emploi en dernière année.

OBJECTIF

2 – Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR**2.1 – Coût unitaire de formation par étudiant pour l'Etat (cursus de référence)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût unitaire de formation par étudiant pour l'Etat (cursus de référence)	€	13 979	13774	14000	14000	Non déterminé	14000

Commentaires techniques

Source des données : Données budgétaires de dotation des établissements – actions 1 et 2 ; système d'information sur le suivi des étudiants (SISE) et enquête de rentrée de la DGER.

Mode de calcul :

- numérateur : ETP valorisés au coût moyen de salaire chargé par catégorie NNE (méthode normalisée sous la tutelle du ministère) + crédits dédiés ;
- dénominateur : effectifs étudiants en formation de référence (ingénieur, vétérinaire ou paysagiste).

L'indicateur évalue la dépense du programme en subventions aux écoles de l'enseignement supérieur public et en rémunération des personnels consacrée à la formation. Il s'agit du coût de formation pour l'Etat au sens strict : les dépenses consacrées à la recherche ne sont pas comptabilisées. Les cursus concernent les ingénieurs (3 ans d'études après un Bac+2), les vétérinaires (5 ans d'études après un Bac+2) et les paysagistes (4 ans d'études après un Bac+2). Le périmètre comprend une école pour le paysage, quatre écoles pour les vétérinaires et cinq écoles pour les ingénieurs.

Des clés de ventilation s'appliquent pour répartir les ETP et les crédits par activités.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La DGER a travaillé ces derniers mois à développer des successeurs aux CUFÉ élève et CUFÉ étudiant. Ces travaux n'ont pas permis de calculer en parallèle chacun de ces deux indicateurs pour l'année 2021 (le CUFÉ élève a pu l'être, ce n'est pas le cas pour le CUFÉ étudiant).

Pour mémoire, l'indicateur s'établissait à 13 774€ en 2020 pour les cursus de référence, en baisse par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par l'augmentation importante des effectifs (+5,6%) qui est supérieure à l'augmentation des subventions pour charges de service public des établissements du fait d'un soutien exceptionnel dans le contexte de crise lié à la Covid-19 et celui lié à la masse salariale (glissement vieillesse-technicité).

OBJECTIF**3 – Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques****INDICATEUR****3.1 – Nombre d'opérations collectives portées par INRAE mobilisant une expertise scientifique en appui aux politiques publiques par an**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'expertises scientifiques collectives, de prospectives et d'études publiées	Nb	Non déterminé	3	2	2	1	5
Nombre de dispositifs pérennes en appui aux politiques publiques	Nb	Non déterminé	7	11	10	10	12

Commentaires techniques

Source des données : base de données de production de l'INRAE et rapport d'activité appui aux politiques publiques (Direction de l'appui aux politiques publiques).

Modes de calcul :

- Sous-indicateur 1 : nombre d'expertises scientifiques collectives (ESCO), de prospectives ou d'études publiées en appui aux politiques publiques coordonnées par la direction d'INRAE (Direction de l'expertise, de la prospective et des études (DEPE) ou Directeurs scientifiques) ayant fait l'objet d'un rapport. Il s'agit de documents publiés au niveau de la direction générale INRAE.
- Sous-indicateur 2 : nombre de dispositifs pérennes en appui aux politiques publiques (DPAPP) contractualisés et faisant l'objet d'une fiche de suivi.

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant du premier sous-indicateur sur le nombre d'expertises scientifiques collectives, de prospectives et d'études publiées, l'étude « Comment assurer les disponibilités alimentaires du continent africain à l'horizon 2050 ? » a été remise en juin 2021, complétée par un webinar de restitution en novembre 2021. Cette étude est le prolongement d'une précédente étude terminée en 2020 sur le périmètre européen. Les autres documents du niveau direction générale dont la publication devait intervenir en 2021 (expertises, prospectives et études), objet du premier sous-indicateur, seront finalement remis plus tardivement : le rapport de la prospective « Alimentation 4.0 » va être rendu début 2022 et la remise de l'étude « Indicateurs de la durabilité environnementale des systèmes agricoles » (OCDE-Réseau TempAg) aura lieu au premier semestre 2022.

S'agissant du second sous-indicateur sur les dispositifs pérennes en appui aux politiques publiques, la validation de trois nouveaux dispositifs (ODR, OQALI et CNR BEA) a été actée lors de la rencontre semestrielle avec les directions générales du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation le 3 juin 2021. C'est désormais un ensemble de 10 dispositifs qui fait l'objet d'un suivi stratégique partagé par le ministère chargé de l'agriculture et INRAE. Le dispositif « Ressources génétiques forestières », qui devait être concrétisé en 2021, le sera finalement en 2022 compte tenu de difficultés de ressources humaines qui ont décalé les travaux. La prévision actualisée à hauteur de 10 dispositifs en 2021 est ainsi atteinte.

Pour mémoire, cet indicateur ne rend pas complètement compte de toute la diversité des actions d'appui aux politiques publiques conduites dans les unités de recherche d'INRAE mais seulement de celles directement coordonnées par la direction générale d'INRAE et ayant une dimension collective. Il ne rend pas compte non plus de l'appréciation des pouvoirs publics commanditaires sur l'adéquation de l'appui apporté par rapport aux besoins.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Objectifs et indicateurs de performance

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
01 – Enseignement supérieur	225 439 422 222 569 974	38 268 805 38 184 029	44 370 246 39 774 936	15 157 704 14 439 517	323 236 177 314 968 454	323 236 177
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 015 059 1 341 415	31 763 497 30 056 412	4 235 522 4 019 476		39 014 078 35 417 303	39 014 078
Total des AE prévues en LFI	228 454 481	70 032 302	48 605 768	15 157 704	362 250 255	362 250 255
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-92 747	+82 545 945 (hors titre 2)			+82 453 198	
Total des AE ouvertes	228 361 734	216 341 719 (hors titre 2)			444 703 453	
Total des AE consommées	223 911 389	68 240 441	43 794 412	14 439 517	350 385 758	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
01 – Enseignement supérieur	225 439 422 222 569 974	38 268 805 39 413 604	44 370 246 39 845 135	16 020 425 14 971 583	324 098 898 316 800 296	324 098 898
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 015 059 1 341 415	31 763 497 30 056 412	4 235 522 4 019 476		39 014 078 35 417 303	39 014 078
Total des CP prévus en LFI	228 454 481	70 032 302	48 605 768	16 020 425	363 112 976	363 112 976
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-92 747	-6 352 283 (hors titre 2)			-6 445 030	
Total des CP ouverts	228 361 734	128 306 212 (hors titre 2)			356 667 946	
Total des CP consommés	223 911 389	69 470 016	43 864 611	14 971 583	352 217 599	

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Enseignement supérieur	222 237 052 218 542 494	37 533 951 39 222 698	42 101 576 39 942 764	15 279 220 11 447 474	317 151 799	317 151 799 309 155 430
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	2 809 785 1 588 458	31 690 538 29 594 176	4 221 317 4 019 476		38 721 640	38 721 640 35 202 110
Total des AE prévues en LFI	225 046 837	69 224 489	46 322 893	15 279 220	355 873 439	355 873 439
Total des AE consommées	220 130 952	68 816 874	43 962 240	11 447 474		344 357 540

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Enseignement supérieur	222 237 052 218 542 494	37 533 951 39 222 698	42 101 576 39 942 764	16 141 941 12 487 260	318 014 520	318 014 520 310 195 216
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	2 809 785 1 588 458	31 690 538 29 594 176	4 221 317 4 019 476		38 721 640	38 721 640 35 202 110
Total des CP prévus en LFI	225 046 837	69 224 489	46 322 893	16 141 941	356 736 160	356 736 160
Total des CP consommés	220 130 952	68 816 874	43 962 240	12 487 260		345 397 326

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	220 130 952	228 454 481	223 911 389	220 130 952	228 454 481	223 911 389
Rémunérations d'activité	127 842 100	131 948 729	130 747 522	127 842 100	131 948 729	130 747 522
Cotisations et contributions sociales	91 373 760	95 500 321	91 929 228	91 373 760	95 500 321	91 929 228
Prestations sociales et allocations diverses	915 092	1 005 431	1 234 639	915 092	1 005 431	1 234 639
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	68 816 874	70 032 302	68 240 441	68 816 874	70 032 302	69 470 016
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	39 813	150 000	24 903	39 813	150 000	24 903
Subventions pour charges de service public	68 777 061	69 882 302	68 215 538	68 777 061	69 882 302	69 445 113
Titre 6 – Dépenses d'intervention	43 962 240	48 605 768	43 794 412	43 962 240	48 605 768	43 864 611
Transferts aux ménages	13 637 562	11 951 325	13 624 161	13 637 562	11 951 325	13 624 160
Transferts aux autres collectivités	30 324 678	36 654 443	30 170 251	30 324 678	36 654 443	30 240 451
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	11 447 474	15 157 704	14 439 517	12 487 260	16 020 425	14 971 583

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Dotations en fonds propres	11 447 474	15 157 704	14 439 517	12 487 260	16 020 425	14 971 583
Total hors FdC et AdP		362 250 255			363 112 976	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-92 747			-92 747	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+82 545 945			-6 352 283	
Total*	344 357 540	444 703 453	350 385 758	345 397 326	356 667 946	352 217 599

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2021		88 560 000						
Total		88 560 000						

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021	781 030		781 030					
08/12/2021		415 600		415 600				
Total	781 030	415 600	781 030	415 600				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021	126 223		126 223					
Total	126 223		126 223					

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						2 267 883		2 267 883
01/12/2021					1 000 000	4 161 772	1 000 000	4 500 000
Total					1 000 000	6 429 655	1 000 000	6 767 883

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	907 253	88 975 600	907 253	415 600	1 000 000	6 429 655	1 000 000	6 767 883

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
300201	Exonération des revenus patrimoniaux des établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance pour leurs revenus fonciers agricoles et mobiliers Exonérations <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1948 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 206-5</i>	nc	nc	nc
Total				

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 1371128 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 quater F</i>	197	193	200
Total		197	193	200

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Enseignement supérieur	225 439 422 222 569 974	97 796 755 92 398 481	323 236 177 314 968 454	225 439 422 222 569 974	98 659 476 94 230 322	324 098 898 316 800 296
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 015 059 1 341 415	35 999 019 34 075 888	39 014 078 35 417 303	3 015 059 1 341 415	35 999 019 34 075 888	39 014 078 35 417 303
Total des crédits prévus en LFI *	228 454 481	133 795 774	362 250 255	228 454 481	134 658 495	363 112 976
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-92 747	+82 545 945	+82 453 198	-92 747	-6 352 283	-6 445 030
Total des crédits ouverts	228 361 734	216 341 719	444 703 453	228 361 734	128 306 212	356 667 946
Total des crédits consommés	223 911 389	126 474 369	350 385 758	223 911 389	128 306 210	352 217 599
Crédits ouverts - crédits consommés	+4 450 345	+89 867 350	+94 317 695	+4 450 345	+2	+4 450 347

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	228 454 481	134 590 517	363 044 998	228 454 481	135 453 238	363 907 719
Amendements	0	-794 743	-794 743	0	-794 743	-794 743
LFI	228 454 481	133 795 774	362 250 255	228 454 481	134 658 495	363 112 976

L'amendement n°1252 du Gouvernement a été voté par l'Assemblée nationale, pour procéder au rétablissement des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » votés par l'Assemblée nationale, minorant les crédits du programme 142 hors t2 de 794 743€ en AE et en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En gestion, les crédits de **titre 2** ont fait l'objet des mouvements suivants :

- décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits à hauteur de + 781 030 € en provenance du programme 150, destinés au financement de la mesure « convergence indemnitaire » dans le cadre de la loi de programmation de la recherche ;
- décret n° 2021-1508 du 19 novembre 2021 portant virement de crédits à hauteur de + 126 223 €, se décomposant comme suit :

- 29 051 € en provenance du programme 143, destinés au financement d'une situation particulière ;
- 97 172 € en provenance du programme 215, destinés au financement d'une situation particulière ;
- loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative : annulation de 1 000 000 €.

Les crédits **hors titre 2** ont fait l'objet des mouvements suivants :

- arrêté du 10 mars 2021 portant reports de crédits de 2020 sur 2021 pour un montant de 88 560 000 € en AE correspondant aux crédits destinés à la sécurisation de l'ensemble du projet de regroupement des sites franciliens d'AgroParisTech et des laboratoires associés de l'INRAE, sur le campus d'Agro Paris-Saclay ;
- décret n° 2021-1598 du 8 décembre 2021 portant transfert de 415 600 € en provenance du programme 231 « vie étudiante » au titre de l'indemnité inflation pour les 4156 élèves boursiers de l'enseignement supérieur agricole ;
- loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative portant annulation de 2 267 883 € en AE et en CP portée sur une partie de la réserve de précaution et permise par une sous-consommation prévisionnelle des dépenses de fonctionnement ;
- loi n°2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative portant annulation de 4 161 772 € en AE et 4 500 000 € en CP dépassant la seule réserve de précaution encore disponible (3,5M€).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 142 273	5 737 116	6 879 389	1 142 273	5 756 048	6 898 321
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 142 273	5 737 116	6 879 389	1 142 273	5 756 048	6 898 321

Une partie de la réserve de précaution des crédits hors titre 2 a fait l'objet d'une annulation, pour 2 267 883 € en AE et en CP, avant la mise en place du schéma de fin de gestion.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1009 – A administratifs	0,00	104,64	102,00	0,00	135,40	+33,40
1010 – A techniques	0,00	646,86	662,00	0,00	620,31	-41,69
1011 – B et C administratifs	0,00	239,07	245,00	0,00	254,41	+9,41
1012 – B et C techniques	0,00	720,32	723,00	0,00	724,06	+1,06
1013 – Enseignants	0,00	1 068,11	1 075,00	0,00	1 054,82	-20,18

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
Total	0,00	2 779,00	2 807,00	0,00	2 789,00	-18,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1009 – A administratifs	0,00	0,00	+29,69	+1,07	-0,43	+1,50
1010 – A techniques	0,00	0,00	-31,09	+4,54	-0,46	+5,00
1011 – B et C administratifs	0,00	0,00	+14,24	+1,10	+0,60	+0,50
1012 – B et C techniques	0,00	0,00	+0,94	+2,80	+2,30	+0,50
1013 – Enseignants	0,00	0,00	+1,62	-14,91	-15,33	+0,42
Total	0,00	0,00	+15,40	-5,40	-13,32	+7,92

Le plafond d'emplois du programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles » a été exécuté à hauteur de 99,35 %, avec une consommation de 2 789 équivalents temps plein travaillés (ETPT) pour un plafond fixé à 2 807 ETPT en LFI 2021.

Une correction technique est appliquée afin de prendre en compte l'impact en ETPT des emplois (vacataires, apprentis, etc.) non comptabilisés dans le schéma d'emplois.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1009 – A administratifs	27,00	4,00	7,00	30,00	10,00	7,00	+3,00	0,00
1010 – A techniques	125,00	20,00	7,00	135,00	0,00	7,00	+10,00	0,00
1011 – B et C administratifs	46,00	10,00	7,00	47,00	6,00	7,00	+1,00	0,00
1012 – B et C techniques	114,00	25,00	7,00	115,00	3,00	7,00	+1,00	0,00
1013 – Enseignants	35,00	26,00	8,80	38,00	20,00	9,00	+3,00	+18,00
Total	347,00	85,00		365,00	39,00		+18,00	+18,00

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le programme 142 réalise un schéma d'emplois de +18 ETP conforme à la programmation. Ces créations d'emplois visent à renforcer la capacité d'accueil de l'enseignement supérieur agricole avec la création, dans les écoles vétérinaires, de cycles préparatoires intégrés.

SORTIES RÉALISÉES EN 2021 :

Les sorties réalisées en 2021 s'établissent à 347 pour 205 prévues en LFI. Le nombre de départs en retraite est supérieur aux prévisions (85 départs effectifs contre 80 prévus).

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2021 :

Les entrées sont supérieures aux prévisions (365 entrées effectives contre 223 prévues). Cet écart s'explique par la compensation des sorties, plus nombreuses que prévues.

Les primo-recrutements comprennent les seules entrées par concours.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Opérateurs	2 757,00	2 745,00	0,00	0,00	+15,00	-5,00	-13,00	+8,00
Autres	50,00	44,00	0,00	0,00	+0,40	-0,40	-0,32	-0,08
Total	2 807,00	2 789,00	0,00	0,00	+15,40	-5,40	-13,32	+7,92

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Opérateurs	+18,00	2 753,00
Autres	0,00	44,00
Total	+18,00	2 797,00

La catégorie « opérateurs » correspond aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricoles. Elle comprend également 10 apprentis.

La ligne « Autres » correspond aux effectifs affectés dans ces mêmes établissements mais non imputés sur leurs dotations (chefs de projet, doctorants) ou consacrés à la convention de coopération territoriale « Alliance Agreenium ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Enseignement supérieur	2 763,00	2 745,00
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	44,00	44,00
Total	2 807,00	2 789,00
Transferts en gestion		0,00

L'action 02 comprend les chefs de projet et les doctorants en « Formation complémentaire par la recherche » (FCPR) et les ETPT consacrés à la convention de coopération territoriale « Alliance Agreenium ».

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Justification au premier euro

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
10,00	0,19	0,00

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs du programme sont gérés par des agents rattachés au programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ». Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont donc retracés au niveau ministériel sur ce programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	127 842 100	131 948 729	130 747 522
Cotisations et contributions sociales	91 373 760	95 500 321	91 929 228
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	70 930 413	73 932 966	70 591 371
– Civils (y.c. ATI)	70 708 828	73 710 017	70 368 400
– Militaires	221 584	222 949	222 971
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			19 007
Autres cotisations	20 443 347	21 567 355	21 318 850
Prestations sociales et allocations diverses	915 092	1 005 431	1 234 639
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	220 130 952	228 454 481	223 911 389
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	149 200 540	154 521 515	153 320 018
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les allocations de retour à l'emploi ont concerné 125 agents pour un montant de 0,74 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	148,83
Exécution 2020 hors CAS Pensions	149,20
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	0,18
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,54
– GIPA	-0,03
– Indemnisation des jours de CET	-0,39
– Mesures de restructuration	-0,12

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<i>– Autres dépenses de masse salariale</i>	
Impact du schéma d'emplois	0,84
EAP schéma d'emplois 2020	0,63
Schéma d'emplois 2021	0,21
Mesures catégorielles	0,96
Mesures générales	0,05
Rebasage de la GIPA	0,05
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,69
GVT positif	3,06
GVT négatif	-1,36
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,11
Indemnisation des jours de CET	0,44
Mesures de restructurations	0,67
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	-0,17
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,19
Autres variations	-0,36
Total	153,32

En 2021, le montant total des dépenses de personnel (hors CAS Pensions) est de 153,3 M€, soit une augmentation de + 3,0 % par rapport à l'exécution 2020 retraitée.

L'impact du schéma d'emploi en 2021 est lié à la création de 18 emplois.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde sur les dépenses de masse salariale (hors CAS Pensions) est constaté à 1,69 M€, soit 1,10 % de la masse salariale. Le GVT positif s'établit à +3,055 M€. Le GVT négatif a quant à lui sensiblement augmenté du fait de l'augmentation des flux dans une année encore marquée par la crise sanitaire.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1009 – A administratifs	59 415	71 016	66 679	51 810	62 155	58 460
1010 – A techniques	52 355	59 644	57 268	45 455	51 934	49 873
1011 – B et C administratifs	35 019	37 784	37 034	30 272	32 763	32 091
1012 – B et C techniques	28 101	36 076	31 263	24 024	31 240	26 809
1013 – Enseignants	36 308	58 439	41 313	30 657	49 513	34 040

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						181 120	181 120

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
PPCR		A,B,C	tous corps	01-2021	12	146 348	146 348
plan de requalification		B,C	corps de B et C	01-2021	12	34 772	34 772
Mesures indemnitaires						781 030	781 030
LPR-revalorisation de la PES et de la PRES	892	A	Enseignants	01-2021	12	781 030	781 030
Total						962 150	962 150

En 2021, les mesures catégorielles représentent pour le programme 142 une dépense de 0,962 M€. Elles correspondent :

D'une part à des orientations ministérielles communes pour l'ensemble des programmes portant des dépenses de personnel (programmes 142, 143, 206 et 215), à savoir :

- la poursuite de la mise en œuvre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) ;
- l'accompagnement des parcours professionnels via deux plans de requalification (catégorie C vers catégorie B et catégorie B vers catégorie A).

D'autre part, à l'application de la loi de programmation pour la recherche, qui se traduit par une revalorisation de la prime d'enseignement supérieur (PES) et de la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Dépenses pluriannuelles**CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)****Génération 2015 - 2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Enseignement supérieur	49 537 200			1 628 072	1 990 142	49 537 196	48 364 497
02 - Recherche, développement et transfert de technologie	2 344 000			416 000	416 000	2 480 000	2 480 000
Total	51 881 200			2 044 072	2 406 142	52 017 196	50 844 497

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 216 341 719	CP ouverts en 2021 * (P1) 128 306 212
AE engagées en 2021 (E2) 126 474 369	CP consommés en 2021 (P2) 128 306 210
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 2 722 729
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 89 867 350	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 125 583 481

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 8 222 157				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 8 222 157	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 2 722 729	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 5 499 428
AE engagées en 2021 (E2) 126 474 369	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 125 583 481	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 890 888
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 6 390 316
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 2 470 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 3 920 316

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant de 6 390 316 € d'AE non couverts par des CP au 31 décembre 2021 correspond, pour l'essentiel à la gestion pluriannuelle des investissements de mise en sécurité et d'accessibilité ainsi que de mise à niveau des outils numériques pour assurer la continuité pédagogique.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Enseignement supérieur**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Enseignement supérieur	225 439 422	97 796 755	323 236 177	225 439 422	98 659 476	324 098 898
	222 569 974	92 398 481	314 968 454	222 569 974	94 230 322	316 800 296

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	225 439 422	222 569 974	225 439 422	222 569 974
Rémunérations d'activité	130 090 682	129 922 745	130 090 682	129 922 745
Cotisations et contributions sociales	94 345 911	91 414 117	94 345 911	91 414 117
Prestations sociales et allocations diverses	1 002 829	1 233 112	1 002 829	1 233 112
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	38 268 805	38 184 029	38 268 805	39 413 604
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	150 000	24 903	150 000	24 903
Subventions pour charges de service public	38 118 805	38 159 126	38 118 805	39 388 701
Titre 6 : Dépenses d'intervention	44 370 246	39 774 936	44 370 246	39 845 135
Transferts aux ménages	11 951 325	13 624 161	11 951 325	13 624 160
Transferts aux autres collectivités	32 418 921	26 150 775	32 418 921	26 220 975
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	15 157 704	14 439 517	16 020 425	14 971 583
Dotations en fonds propres	15 157 704	14 439 517	16 020 425	14 971 583
Total	323 236 177	314 968 454	324 098 898	316 800 296

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : 24 903 € en AE et en CP

Frais de gestion Bourses sur critères sociaux : 24 903 € en AE et en CP

Ces crédits correspondent à une première partie des frais de gestion versés aux CROUS (4 sur 17) dans le cadre de la gestion des bourses sur critères sociaux et aides au mérite pour l'année universitaire 2020/2021.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 38 159 126 € en AE et 39 388 701 € en CP

*Cela inclut 1 229 575 € de retrait d'engagements sur années antérieures minorant d'autant la consommation d'AE.**Après retraitement des REJB, la consommation effective des AE s'élève à 39 388 701 € pour l'exercice 2021.*

Frais de gestion Bourses sur critères sociaux : 346 451 € en AE et en CP

Ces crédits correspondent aux frais de gestion versés aux CROUS dans le cadre de la gestion des bourses sur critères sociaux et aides au mérite pour l'année universitaire 2019/2020.

Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur publics : 36 026 312 € en AE et 37 255 887 € en CP

La consommation effective des AE s'élève à 37 255 887 € pour l'exercice 2021.

Ces crédits ont été versés pour le fonctionnement des onze établissements d'enseignement supérieur publics, qui ont accueilli environ 11 000 étudiants à la rentrée 2021. Parmi ces effectifs, 8 784 étudiants sont inscrits en cursus de référence en 2020 contre 8 512 en 2020, soit une augmentation de 3 % en un an et 15 % entre 2016 et 2021.

Organisation des concours de recrutement des étudiants : 997 420 € AE et en CP

Les dépenses afférentes à l'organisation des concours de recrutement des étudiants correspondent au coût d'organisation du concours commun piloté par le service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV) pour 0,88 M€ et ceux spécifiques de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) et de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles pour 0,12 M€.

Prévention, santé des étudiants et accompagnement des étudiants en situation de handicap : 253 773 € en AE et en CP

Ces crédits ont été exécutés au titre de la médecine préventive dans les établissements pour des actions passées sous convention avec les Services inter-universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS). Pour favoriser l'insertion des étudiants en situation de handicap, le programme 142 accompagne les établissements en leur versant une aide pour l'adaptation des postes ou l'assistance spécifique.

Gestion des élèves fonctionnaires : 338 144 € en AE et en CP

Les établissements supportant des charges particulières dues au recrutement d'élèves fonctionnaires en formation initiale (AgroParisTech, AgroSup Dijon devenu au 1/01/2021 Institut Agro - Dijon, ENGEES et VetAgro Sup) bénéficient d'un financement spécifique qui intègre, notamment, le remboursement des droits de scolarité et les frais de déplacement en stage.

CAS pensions des emplois gagés du supérieur : 197 026 € en AE et en CP

En 2021, cinq établissements disposaient d'emplois « gagés ». Le ministère chargé de l'agriculture leur a versé une subvention visant à compenser partiellement la part employeur de la contribution aux pensions civiles.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX MÉNAGES 13 624 161 € en AE et en CP

Aides aux étudiants : 13 624 161 € en AE et en CP

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole ont bénéficié de deux catégories de bourses :

1. Les bourses sur critères sociaux : 13 125 761 € en AE et en CP

Les bourses sur critères sociaux ont été gérées de l'année universitaire 2015/2016 à 2018/2019 par le CNOUS avec application des critères nationaux relatifs aux barèmes et aux montants versés. A compter de la rentrée universitaire de septembre 2019, la gestion des bourses sur critères sociaux a été confié, par convention de mandat, aux 17 CROUS géographiquement compétents s'agissant de l'enseignement supérieur agricole long.

Le ministère chargé de l'agriculture, tout comme celui en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, effectue une compensation aux établissements des exonérations de frais d'inscription découlant de l'attribution de bourses sur critères sociaux.

Le nombre de bénéficiaires des bourses sur critères sociaux et des aides d'urgence, pour l'année universitaire 2020/2021, s'élève à 3522 étudiants. Pour l'année 2021/2022, les prévisions des différents CROUS tablent sur un

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Justification au premier euro

effectif boursier de 3 700 étudiants. 45 % d'entre eux seraient à l'échelon Obis (exonération de frais d'inscription, de sécurité sociale et versement de 1 032 € de bourse) et plus de 20 % toucheraient plus de 3 900 € (échelons 4 à 7).

2. Les bourses de coopération internationale : 498 400 € en AE et en CP

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole peuvent bénéficier de bourses pour des stages professionnalisants ou pour des mobilités académiques à l'étranger. Les stages sont d'une durée minimale de six semaines et les mobilités académiques d'un ou deux semestres. 676 762 € étaient initialement prévus. L'impact de la pandémie de COVID 19 sur les mobilités internationales s'est poursuivi en 2021 et une approche affinée des besoins des établissements de l'enseignement supérieur agricole a permis d'ajuster cette prévision à 458 400 € pour la mobilité individuelle des étudiants. 40 000 € ont été réservés aux programmes de coopération bilatérale avec le Brésil (BRAFAGRI) et avec l'Argentine (ARFAGRI). Cela a permis la mobilité d'environ 1000 étudiants.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS 26 150 975 € en AE et 26 220 975 € en CP

Financement des établissements supérieurs sous contrat : 23 393 126 € en AE et 23 463 126 € en CP

La consommation effective des AE s'élève à 23 463 126 € pour l'exercice 2021.

En application des articles R. 813-63 à R. 813-66 du code rural et de la pêche maritime, les établissements d'enseignement supérieur agricole privés peuvent passer avec l'État un contrat quadriennal destiné à financer une partie des filières de formation d'ingénieurs qu'ils mettent en œuvre.

L'aide financière de l'État versée au titre des contrats, prévue par le décret n°2009-791 du 23 juin 2009 relatif aux contrats entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur agricole privés, se compose d'une part fixe, correspondant à un nombre d'heures d'enseignement pris en compte par le contrat, multiplié par un coût théorique horaire, et d'une part variable, correspondant à la réalisation d'objectifs dans les domaines de l'enseignement, la recherche, le transfert, la valorisation et le développement international.

L'aide financière versée a permis de couvrir la part fixe et la part variable fixées au contrat.

Depuis 2021, les contrats intègrent la possibilité d'accompagnement des établissements pour les dépenses relatives à l'accueil d'étudiants en situation de handicap. 66k€ ont été versés à ce titre en 2021.

Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) : 2 757 849 € en AE et en CP

Par traité international, la France s'est engagée à doter annuellement le secrétariat général du CIHEAM pour participer à son fonctionnement et doit contribuer au financement de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

DOTATIONS EN FONDS PROPRES 14 439 517 € en AE et 14 971 583 € en CP

La consommation effective des AE, après retraitement des REJB, s'élève à 14 447 091 € pour l'exercice 2021.

Investissements des établissements d'enseignement supérieur publics (hors CPER) : 10 374 222 € en AE et 10 544 219 € en CP

Ces crédits ont principalement permis d'engager des travaux de mise en sécurité (sécurisation des campus, réhabilitation de bâtiments, électricité, alarmes incendie), de mise aux normes sanitaires (réseaux d'assainissement notamment), d'accessibilité dans les établissements ou d'infrastructure numérique afin d'assurer la continuité des enseignements.

Investissements des établissements d'enseignement supérieur publics CPER : 4 065 295 € en AE et 4 427 365 € en CP

Ces investissements s'inscrivent dans le cadre des contrats de plan Etat-Région et se ventilent comme suit :

- pour 2015-2020 :

- L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (EnVA) a bénéficié de 0,2 M€ en CP destinés à la rénovation de son campus ;
- L'Institut Agro a reçu 1 M€ en AE et 1,3 M€ en CP pour la rénovation de ses sites de Rennes et de Dijon ;
- L'ENVT, via la Région Occitanie, a perçu 0,5 M€ en AE et en CP pour l'aménagement de la clinique des ruminants et des blocs chirurgicaux.
 - pour 2021-2027 :
- Bordeaux Sciences Agro a reçu 1,5M€.
- 0,9M€ a été ventilé entre les établissements pour financer une partie des études préalables aux lancement des futurs chantiers et favoriser un lancement sans retard des travaux.

Par ailleurs, 88 560 000 € d'AE ont été reportés de 2020 sur 2021 pour le projet d'installation de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) dans le cadre de l'opération de Saclay. Ces AE n'ont pas été consommées. Ce sont des crédits destinés à la sécurisation de l'ensemble du projet de regroupement des sites franciliens d'AgroParisTech et des laboratoires associés de l'INRAé, sur le campus de Saclay. Ils étaient ouverts sur le programme par la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 et reportés lors de chaque exercice budgétaire successif.

ACTION

02 – Recherche, développement et transfert de technologie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 015 059 1 341 415	35 999 019 34 075 888	39 014 078 35 417 303	3 015 059 1 341 415	35 999 019 34 075 888	39 014 078 35 417 303

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 015 059	1 341 415	3 015 059	1 341 415
Rémunérations d'activité	1 858 047	824 777	1 858 047	824 777
Cotisations et contributions sociales	1 154 410	515 111	1 154 410	515 111
Prestations sociales et allocations diverses	2 602	1 527	2 602	1 527
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	31 763 497	30 056 412	31 763 497	30 056 412
Subventions pour charges de service public	31 763 497	30 056 412	31 763 497	30 056 412
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 235 522	4 019 476	4 235 522	4 019 476
Transferts aux autres collectivités	4 235 522	4 019 476	4 235 522	4 019 476
Total	39 014 078	35 417 303	39 014 078	35 417 303

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 30 056 412 € en AE et en CP

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) : 25 454 027 € en AE et en CP

Ces crédits ont servi au soutien des activités de recherche et aux programmes d'appui à la décision publique des services chargés de l'agriculture et au transfert et à la diffusion de connaissances vers les milieux professionnels et les établissements d'enseignement technique et supérieur agricole. La Direction Générale Déléguée à l'Expertise et à l'Appui aux politiques Publiques à l'INRAE permet de suivre spécifiquement ces activités. Les crédits permettent notamment des missions dans les domaines de l'environnement, de la génétique animale, de la sélection végétale ainsi que la cartographie des sols.

Formation par la recherche : 3 462 187 € en AE et en CP

3 462 187 M€ ont été versés pour soutenir et renforcer le lien formation-recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur agricole.

Quelques données démontrent la forte implication des établissements dans cette démarche : plus de 629 étudiants inscrits en formation par la recherche ; 109 unités de recherche labellisées ; 933 cadres scientifiques.

Organismes de développement (têtes de réseaux) : 724 198 € en AE et en CP

Cette subvention permet à l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA) de remplir leur rôle de têtes de réseau des organismes de développement (instituts et centres techniques agricoles et agroalimentaires).

Bourses de thèses : 416 000 € en AE et en CP

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation entre l'Etat et les régions pour la période 2021-2027, 26 bourses de thèses ont été cofinancées.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Organismes de développement (ITAI, UMT, RMT) : 4 019 476 € en AE et en CP**

Afin de stimuler l'innovation, en application de la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole, le ministère chargé de l'Agriculture met en œuvre une procédure de qualification des instituts et centres techniques qui s'impliquent de manière pérenne dans des démarches collaboratives, en synergie avec des établissements de recherche ou d'enseignement agricole.

La dotation versée en 2021 a permis :

- le financement, pour 2,8 M€ en AE et en CP, des différents dispositifs en lien avec la qualification des instituts techniques que sont les unités mixtes technologiques (UMT) relevant du réseau ACTA et du réseau ACTIA et les réseaux mixtes technologiques (RMT) relevant du réseau ACTIA ;
- la réalisation des missions d'intérêt général assignées aux instituts techniques agro-industriels (ITAI) pour 1,20 M€ en AE et en CP.

Des éléments complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » (ACTA/ACTIA) de ce rapport annuel de performance.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	140 000	140 000			40 000	40 000
Transferts	140 000	140 000			40 000	40 000
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)					246 717	246 717
Transferts					246 717	246 717
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	8 686 599	8 686 599	10 985 588	10 985 588	8 726 131	8 726 131
Subventions pour charges de service public					346 451	346 451
Transferts	8 686 599	8 686 599	10 985 588	10 985 588	8 379 680	8 379 680
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	25 115 027	25 115 027	27 131 577	27 131 577	25 454 027	25 454 027
Subventions pour charges de service public	25 115 027	25 115 027	27 131 577	27 131 577	25 454 027	25 454 027
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	4 706 674	4 706 674	4 939 893	4 939 893	4 743 674	4 743 674
Subventions pour charges de service public	687 198	687 198	704 371	704 371	724 198	724 198
Transferts	4 019 476	4 019 476	4 235 522	4 235 522	4 019 476	4 019 476
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	40 810 045	46 739 876	63 913 864	64 776 585	61 346 046	62 686 489
Subventions pour charges de service public	29 963 445	33 917 290	42 046 354	42 046 354	41 635 344	42 673 720
Dotations en fonds propres	7 611 354	9 587 340	15 952 447	16 815 168	14 862 109	15 164 175
Transferts	3 235 246	3 235 246	5 915 063	5 915 063	4 848 594	4 848 594
Total	79 458 345	85 388 176	106 970 922	107 833 643	100 556 595	101 897 038
Total des subventions pour charges de service public	55 765 670	59 719 515	69 882 302	69 882 302	68 160 020	69 198 396
Total des dotations en fonds propres	7 611 354	9 587 340	15 952 447	16 815 168	14 862 109	15 164 175
Total des transferts	16 081 321	16 081 321	21 136 173	21 136 173	17 534 467	17 534 467

Le programme 142 a signé avec les CROUS une convention de mandat de gestion des bourses.

Pour ce qui concerne l'INRAE, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation assure la co-tutelle avec le ministère de l'Enseignement supérieur, d'où le versement de la subvention pour charges de service public.

S'agissant du financement des Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires, afin de stimuler l'innovation, en application de la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole, le ministère chargé de l'Agriculture met en oeuvre une procédure de qualification des instituts et centres techniques qui s'impliquent de manière pérenne dans des démarches collaboratives, en synergie avec des établissements de recherche ou d'enseignement agricole. Ces crédits ont permis de financer, entre autres, des différents dispositifs en lien avec la qualification des instituts techniques que sont les unités mixtes technologiques (UMT) relevant du réseau ACTA et du réseau ACTIA et les réseaux mixtes technologiques (RMT) relevant du réseau ACTIA et la réalisation des missions d'intérêt général assignées aux instituts techniques agro-industriels (ITAI).

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Justification au premier euro

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Réalisation 2020	0	0	51	0	0	0
Prévision 2021	0	0	0	0	0	0
Réalisation 2021	0	0	0	0	0	0
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	0	0	51	0	0	0
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	2 727	1 042	322	9	0	0
	2 757	1 202	314	14	0	0
	2 745	1 051	343	12	0	0
Total	2 727	1 042	373	9	0	0
	2 757	1 202	314	14	0	0
	2 745	1 051	343	12	0	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	1 202	1 051

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	0

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	0	0	0
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	415 864	288 431	503 343
Total	415 864	288 431	503 343

Opérateurs

OPÉRATEUR

Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'Association de coordination technique agricole (ACTA) et l'Association de coordination technique des industries agroalimentaires (ACTIA), associations loi 1901, sont les « structures nationales de coordination » des réseaux d'instituts et de centres techniques, agricoles pour la première et agroalimentaires pour la seconde. Elles jouent un rôle fondamental d'interface entre la recherche publique académique et les professionnels (agriculteurs et industriels), indispensable pour l'innovation. Elles sélectionnent, soutiennent et évaluent des projets de recherche appliquée. Elles assurent la cohérence des projets financés et leur adéquation avec les orientations stratégiques pluriannuelles retenues. Le ministère souhaite renforcer le rôle d'animation de ces structures.

L'ACTA et l'ACTIA sont rattachées à l'action « Recherche, développement et transfert de technologies » qui regroupe le financement d'opérations venant d'une part en appui aux politiques publiques du ministère (formation à et par la recherche, aide à la décision publique, appui aux secteurs économiques), et visant d'autre part à renforcer les interactions et les échanges entre la formation, la recherche et le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement des territoires ruraux.

Des contrôleurs généraux économiques et financiers sont nommés par le ministre en charge de l'économie et du budget auprès de l'ACTIA et de l'ACTA. Ils assistent aux conseils d'administration des deux organisations. Un représentant de l'État, nommé par le ministre chargé de l'agriculture, participe également aux conseils d'administration de l'ACTA. L'ACTA et l'ACTIA sont dotés de conseils scientifiques et techniques auxquels assistent le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de la recherche, ainsi que le ministère chargé de l'environnement pour le conseil d'orientation scientifique et technique (COST) de l'ACTA. Ces conseils peuvent être saisis par le ministère pour expertiser des questions relatives aux Instituts techniques agricoles (ITA) et Instituts techniques agro-industriels (ITAI).

Les deux associations bénéficient chacune d'un nouveau contrat d'objectif pour la période 2022-2027 signé avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le ministère souhaite rationaliser les réseaux existants, renforcer l'excellence de la recherche effectuée dans les instituts et centres techniques et développer leurs liens avec la recherche et la formation. À cet effet, en application de la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole, le ministère a élaboré une procédure de qualification des instituts et centres techniques (la qualification de l'ACTA et de l'ACTIA, renouvelée en 2018 pour une période de 5 ans est en cours de renouvellement) et promeut de nouvelles formes de partenariat avec les organismes de recherche et d'enseignement supérieur (unités mixtes technologiques et réseaux mixtes technologiques).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie					1 973	592
Transferts					1 973	592

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	181	125			110	132
Transferts	181	125			110	132
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		106				68
Subventions pour charges de service public		106				
Transferts						68
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	10	10				
Transferts	10	10				
P143 – Enseignement technique agricole					176	132
Transferts					176	132
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	4 707	4 707	4 940	4 940	4 744	4 744
Subventions pour charges de service public	687	687	704	704	724	724
Transferts	4 019	4 019	4 236	4 236	4 019	4 019
P775 – Développement et transfert en agriculture	120	36				59
Transferts	120	36				59
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	6 763	5 624	6 000	6 000	5 674	4 592
Subventions pour charges de service public	-124	561	3 000	3 000		103
Transferts	6 887	5 063	3 000	3 000	5 674	4 489
Total	11 781	10 608	10 940	10 940	12 677	10 318

S'agissant des crédits du programme 142, afin de stimuler l'innovation, en application de la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole, le ministère chargé de l'agriculture met en œuvre une procédure de qualification des instituts et centres techniques qui s'impliquent de manière pérenne dans des démarches collaboratives, en synergie avec des établissements de recherche ou d'enseignement agricole. Ces crédits ont permis de financer, entre autres, des différents dispositifs en lien avec la qualification des instituts techniques que sont les unités mixtes technologiques (UMT) relevant du réseau ACTA et du réseau ACTIA et les réseaux mixtes technologiques (RMT) relevant du réseau ACTIA et la réalisation des missions d'intérêt général assignées aux instituts techniques agro-industriels (ITAI)

L'exécution des crédits en AE et en CP est conforme à la prévision de la LFI.

Pour ce qui concerne les crédits provenant du programme 776 du CASDAR, ils ont permis à ACTA d'accomplir sa mission, en tant que tête de réseau, de coordination des travaux conduits sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun (actions thématiques transversales, actions des instituts techniques agricoles, etc.)

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	3 786		Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	7 116 632 6 484	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 436		Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	3 085		Autres subventions	430	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	69 69		Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 761	
Total des charges	9 307		Total des produits	9 307	
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	9 307		Total : équilibre du CR	9 307	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	69	
Investissements	200		Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	200		Total des ressources	69	
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	131	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	51		
– sous plafond			
– hors plafond	51		

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Opérateurs

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

OPÉRATEUR**Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire****ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**

Les onze établissements publics d'enseignement supérieur agricole placés sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture sont des établissements d'enseignement supérieur au sens des articles L. 123-1 et suivants du code de l'éducation. Ils exercent des missions d'enseignement et de recherche dans les domaines de la formation d'ingénieurs en sciences et techniques agronomiques, environnementales, agroalimentaires, horticoles et forestières, de vétérinaires, de paysagistes, de cadres spécialisés, d'enseignants, de chercheurs prévues à l'article L812-1 du code rural et de la pêche maritime.

En 2021-2022, les effectifs d'étudiants dans les cursus de référence des établissements d'enseignement supérieur agricole publics étaient de 5 275 ingénieurs, 3 274 vétérinaires et 240 paysagistes, soit 8 789 étudiants, alternants et élèves fonctionnaires (IAE). Ces établissements publics accueilleront 1 700 étudiants supplémentaires à l'horizon 2024 pour tenir compte de la démographie de la population étudiante.

Ces établissements assurent par ailleurs d'autres cursus de formation (licences pro, masters, doctorat, masters spécialisés, diplôme national d'œnologie, etc.) suivis par 2 000 personnes au cours de la même année scolaire.

Ils constituent une catégorie particulière d'établissements publics créés en application de l'article L.812-3 du code rural et de la pêche maritime. Six d'entre-eux revêtent la forme d'établissement public à caractère administratif (EPA) régis par les articles R.812-3 à R.812-24 du code rural et de la pêche maritime.

Les cinq établissements issus de regroupements d'écoles ont pris la forme d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Ces établissements sont constitués sous la forme de « grand établissement », au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation. Leurs règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées par un décret en Conseil d'État.

Les établissements d'enseignement supérieur agricole publics, énumérés à l'article D.812-1 du code rural et de la pêche maritime, se répartissent comme suit :

– Cinq EPSCP « grands établissements » :

1° L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro),

2° L'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech),

3° L'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon),

4° L'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup),

5° L'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS).

– Six établissements régis par le code rural et de la pêche maritime :

6° L'École nationale vétérinaire d'Alfort,

7° L'École nationale vétérinaire de Toulouse,

8° L'École nationale supérieure de paysage,

9° L'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole,

10° L'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro),

11° L'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.

Les établissements publics d'enseignement supérieur sont principalement financés par l'action 01 « enseignement supérieur » du programme 142. Cette action permet de soutenir leur fonctionnement ainsi que leurs investissements. Par ailleurs, les établissements bénéficient de subventions destinées à favoriser la formation des étudiants par la recherche : ces financements sont attribués à des unités de recherche, soit relevant en propre des établissements, soit associées à des organismes de recherche, formant ainsi des unités mixtes de recherche (UMR) ; ces subventions sont inscrites sur l'action 2, « développement et transfert de technologie ».

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		1				19
Transferts		1				19
P362 – Écologie					15 371	15 371
Dotations en fonds propres					15 371	15 371
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	-14	156			50	71
Transferts	-14	156			50	71
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	2 362	2 269	1 693	1 693	1 836	2 155
Subventions pour charges de service public	100	192			110	375
Transferts	2 262	2 076	1 693	1 693	1 726	1 780
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	890	908			436	445
Subventions pour charges de service public	10	29				9
Transferts	880	880			436	436
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						385
Transferts						385
P203 – Infrastructures et services de transports						10
Transferts						10
P205 – Affaires maritimes	2	2				
Transferts	2	2				
P113 – Paysages, eau et biodiversité	201	200			304	290
Transferts	201	200			304	290
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	10	10				
Transferts	10	10				
P143 – Enseignement technique agricole	2 946	2 936	2 400	2 400	3 537	3 540
Transferts	2 946	2 936	2 400	2 400	3 537	3 540

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	929	929	1 020	1 020	1 682	1 682
Subventions pour charges de service public	929	929	1 020	1 020	1 682	1 682
P231 – Vie étudiante	23	23			19	19
Subventions pour charges de service public	4	4			6	6
Transferts	19	19			13	13
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	200	180				20
Dotations en fonds propres	200	180				20
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables						
Subventions pour charges de service public						
Transferts						
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle						
Transferts						
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	40 810	46 740	63 914	64 777	61 346	62 686
Subventions pour charges de service public	29 963	33 917	42 046	42 046	41 635	42 674
Dotations en fonds propres	7 611	9 587	15 952	16 815	14 862	15 164
Transferts	3 235	3 235	5 915	5 915	4 849	4 849
P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)		10				
Transferts		10				
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins					25	25
Subventions pour charges de service public					25	25
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes					18	18
Transferts					18	18
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes					1	1
Transferts					1	1
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	69	31			49	51
Transferts	69	31			49	51
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	115	119			105	102
Transferts	115	119			105	102
P147 – Politique de la ville	91	91			67	67
Transferts	91	91			67	67
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	487	267	50	50	250	
Transferts	487	267	50	50	250	
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	681	545				114
Dotations en fonds propres	681	545				114
Total	49 802	55 417	69 077	69 939	85 098	87 073

S'agissant des crédits provenant du programme 206, ils correspondent, pour l'essentiel, aux subventions versées à l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) au titre de la mise en œuvre de stages de tutorat d'étudiants des écoles nationales vétérinaires, afin d'assurer le maintien de la profession vétérinaire en milieu rural et pour diverses prestations (plan « Ecoantibio 2 », évaluation économique des mesures de contrôle de la tuberculose bovine, etc.).

Concernant le programme 143, les crédits sont destinés au financement du dispositif national d'appui à l'enseignement agricole technique mis en œuvre par les établissements nationaux d'appui (AgroSup Dijon, Agrocampus Ouest, Montpellier SupAgro, etc.).

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	68 140	61 813	Subventions de l'État	58 566	80 039
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	279	121	– subventions pour charges de service public	58 566	80 039
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	189 141	192 256	Fiscalité affectée	288	503
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	19 250	13 850
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	27 053	30 719	Revenus d'activité et autres produits	130 432	126 287
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	27 053	30 657	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	7 302	6 965
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		62	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	20	200
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	9 295	11 454
Total des charges	257 282	254 069	Total des produits	208 537	220 680
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	48 745	33 390
Total : équilibre du CR	257 282	254 069	Total : équilibre du CR	257 282	254 069

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	38 309	21 288	Capacité d'autofinancement		
Investissements	63 303	64 284	Financement de l'actif par l'État	28 320	42 467
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	13 231	866
			Autres ressources	423	2 984
Remboursement des dettes financières	1 039	1 151	Augmentation des dettes financières	36 040	32 997
Total des emplois	102 650	86 724	Total des ressources	78 014	79 314
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	24 636	7 409

* Voté

Ces données correspondent à la somme des comptes financiers 2021 des 11 établissements d'enseignement supérieur agricole en cours d'approbation par leurs Conseils d'Administration. Elles intègrent le portage budgétaire par AgroParisTech du financement de son déménagement à Palaiseau et reflètent

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Opérateurs

des situations contrastées du fait des effets de la crise sanitaire en cours que le calendrier de production des RAP ne permet pas d'expertiser dans le détail.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
155 029	96 922	168 610

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	68 980	68 980	62 529	62 529
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	159 276	161 779	154 920	152 771
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	47 749	63 443	41 622	40 436
Dont enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel enveloppe recherche	0	0	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	0	0
- Investissement enveloppe recherche	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	276 006	294 202	259 071	255 736
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	121	121

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	177 672	165 630
Subvention pour charges de service public	44 933	43 843
Autres financements de l'État	16 608	12 134
Fiscalité affectée	288	354
Autres financements publics	13 742	10 247
Recettes propres	102 100	99 051
Recettes fléchées	51 800	67 100
Financements de l'État fléchés	22 095	26 633
Autres financements publics fléchés	20 336	34 279
Recettes propres fléchées	9 369	6 189
Total des recettes (C)	229 472	232 730
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	64 730	23 006

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Total	68 980 62 529	159 276 154 920	161 779 152 771	0 0	0 0	47 749 41 622	63 443 40 436	276 006 259 071	294 202 255 736	
Total	68 980 62 529	159 276 154 920	161 779 152 771	0 0	0 0	47 749 41 622	63 443 40 436	276 006 259 071	294 202 255 736	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	64 730	23 006
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 084	1 129
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	10 705	17 423
Autres décaissements non budgétaires	2 696	2 114
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	79 216	43 672
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	13 581
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	2 958	18 248
Total des besoins	79 216	57 254

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	36 085	32 999
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	10 503	13 623
Autres encaissements non budgétaires	3 050	10 632
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	49 638	57 254
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	29 578	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	32 536	4 666
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	79 216	57 254

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 364	1 516	1 394
– sous plafond	1 042	1 202	1 051
– hors plafond	322	314	343

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | Opérateurs

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<i>dont contrats aidés</i>	9	14	12
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		2 757	2 745
– rémunérés par l'État par ce programme		2 757	2 745
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.